

SAPEURS-POMPIERS DE L'AIN

REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE LA FORMATION ET DE L'ÉVALUATION

Dispositions spécifiques Conducteur Engin Pompe - COD1

SERVICE FORMATION-SPORT
Service Départemental d'Incendie et de Secours de L'Ain
200 avenue du capitaine Dhonne – CS80033 01001 BOURG EN BRESSE CEDEX

1- Objectif du référentiel.....	3
2-A qui est destiné ce guide ?.....	3
3-Compétences visées et performances associées.....	4
4-Comprendre la chronologie de la formation.....	6
5-Modalités d'organisation de la formation.....	8
6-MSP et APP à proposer.....	10
7-Procès Verbal d'attribution des compétences de conducteur engin pompe – COD 1 (annexe 1).....	11
8-Attestation de réussite de Conducteur engin-pompe (annexe 2).....	12

1- Objectif du référentiel

Ce Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Évaluation (RIOFE) a pour finalité la structuration du parcours de formation des conducteurs engin pompe, capables de participer à des opérations de secours, tout en :

- Respectant les règles de sécurité
- Mobilisant les compétences nécessaires à cette fonction
- Maîtrisant les techniques et les dispositifs des engins pompes

Ce référentiel s'appuie sur le RIOFE des dispositions communes en vigueur au SDIS de l'Ain.

2- A qui est destiné ce guide ?

Aux personnes chargées d'accompagner les apprenants dans le développement de leurs compétences de conducteur engin pompe COD 1 du SDIS 01, à savoir :

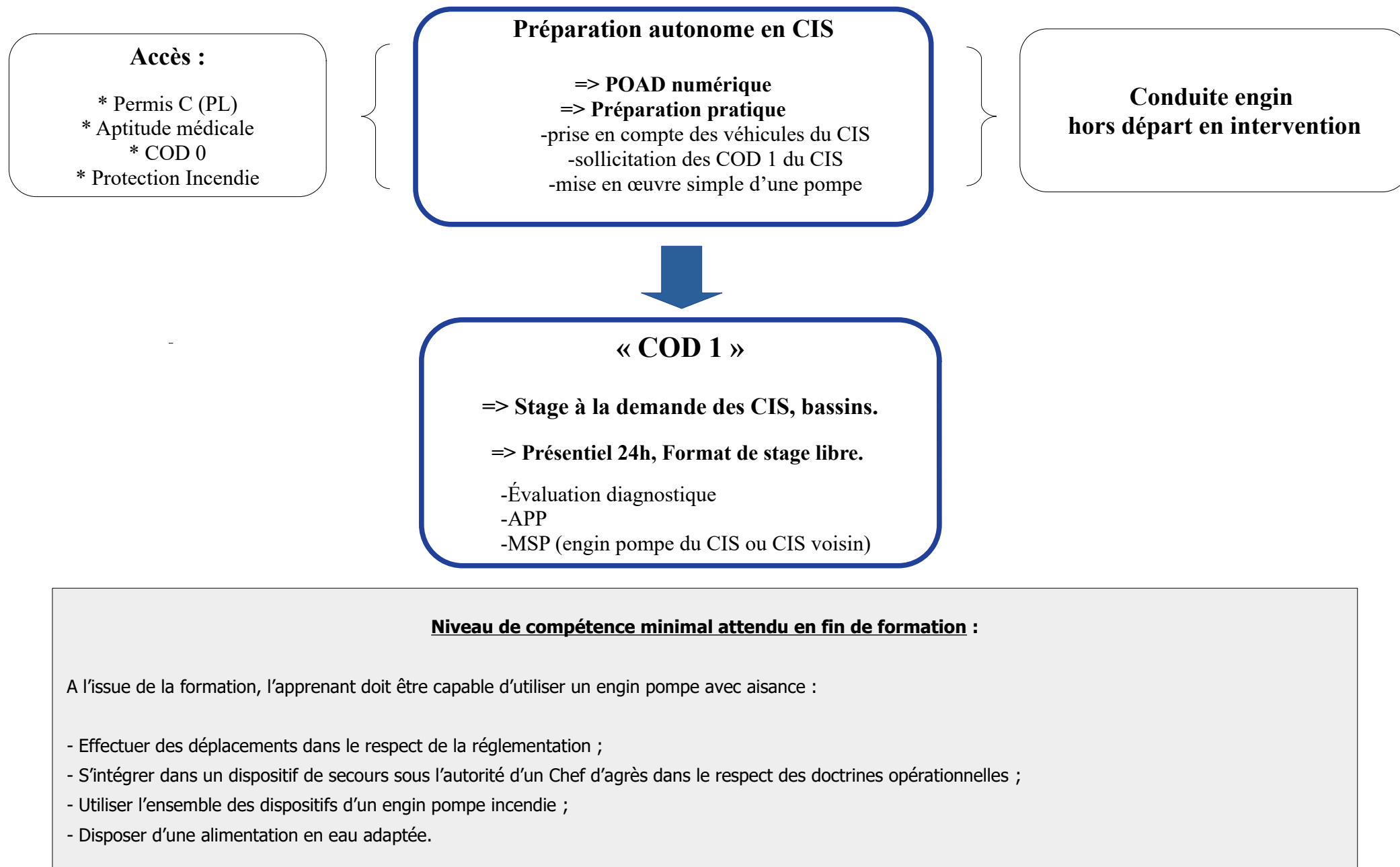
- les concepteurs, formateurs, experts composant l'équipe pédagogique de la formation ;
- les organisateurs de formation ;
- les accompagnateurs de proximité en CIS ;
- les chefs de CIS ou de services.

3- Compétences visées et performances associées

Bloc de compétences liés à la manipulation des pompes			
Activités	Compétences	Performances	Ressources mobilisées
1- Utiliser le dispositif d'un engin-pompe incendie	A- Sécuriser l'environnement de travail	-Stationner l'engin -Mesurer les risques de la zone de stationnement -Protéger l'environnement direct de l'engin	Habiletés : -Sécuriser son environnement de travail -Adapter les techniques d'alimentation -Gérer son parc matériel -Contrôler les fluides de l'engin -Identifier un dysfonctionnement -Communiquer avec l'équipage et le chef d'agrès Attitudes : -Analyser le fonctionnement des équipements de l'engin -Réagir au dysfonctionnement d'une pompe -Utiliser la pompe dans des conditions météo extrêmes -Reconditionner son engin Connaissances : -Les règles de l'hydraulique -Les capacités hydrauliques -Les dispositifs de l'engin (cran de pompe/prise de mouvement,...) -Le rendement des véhicules et la spécificité des opérations de longues durées
	B- Répondre aux besoins hydrauliques des équipes	-Comprendre les attentes hydrauliques de la mission -Manipuler les dispositifs hydrauliques en sécurité -Répondre aux besoins hydrauliques attendus	
	C- Exploiter les capacités de l'engin-pompe	-Utiliser les capacités optimales de l'engin -Anticiper sur les dysfonctionnements potentiels et le rendement optimal de l'engin	

Activités	Compétences	Performances	Ressources mobilisées
2- Disposer d'une alimentation en eau adaptée	A- Faire alimenter en rapport aux besoins hydrauliques	-Analyser le besoin en eau -Alimenter l'engin au besoin de la mission	Habiletés : -Alimenter en eau son engin -Choisir ses hydrants -Réaliser une aspiration -Adapter l'alimentation au besoin -Communiquer avec l'équipage et le chef d'agrès Attitudes : -Analyser le besoin et le dimensionnement en eau -Anticiper sur la rupture d'alimentation en eau -Gérer un manque d'eau -Proposer des adaptations pour pérenniser l'eau Connaissances : -Les règles de l'hydraulique -Les capacités hydrauliques -Les dispositifs de l'engin (cran de pompe/prise de mouvement,...) -Le rendement des véhicules et la spécificité des opérations de longue durée
	B- S'assurer des capacités de pérennisation de l'eau	-Participer au dimensionnement du besoin en eau -Assurer la pérennité de l'eau	
3- Utiliser les dispositifs spécifiques	A- Mettre en œuvre les dispositifs spécifiques	-Comprendre les attentes de la mission -Manipuler les dispositifs de l'engin -Répondre aux besoins opérationnels attendus	Habiletés : -Sécuriser son environnement de travail -Gérer son parc matériel -Contrôler les fluides de l'engin -Utiliser un dispositif de production de mousse -Utiliser une régulation automatique de pression -Identifier un dysfonctionnement -Communiquer avec l'équipage et le chef d'agrès Attitudes : -Analyser le fonctionnement des équipements de l'engin -Réagir au dysfonctionnement -Reconditionner son engin -mettre en place les procédures transverses (toxicité des fumées, itinéraire de secours,...) Connaissances : -Les dispositifs de production de mousse -Les régulations automatiques de pression -Les dispositifs spécifiques de l'engin (blocage différentiel, chaînage automatique,...) -Les procédures transverses
	B- Exploiter les capacités des dispositifs	-Utiliser les capacités optimales de l'engin -Anticiper sur des dysfonctionnements potentiels	

4- Comprendre la chronologie de la formation



Module « Préparation autonome en CIS » : (estimation 4 heures)

Le nouveau conducteur engin pompe commence par réaliser la POAD présente sur ENASIS. Il prend connaissance des engins poids lourds du CIS et de leurs spécificités. Il s'entraîne à la conduite sur les véhicules lourds du CIS accompagné par un agent du CIS titulaire du COD1 et accompagnateur de proximité si possible. La préparation en CIS peut être réalisée en une ou plusieurs fois. Sa durée est estimative car dépendante du niveau et des qualifications déjà acquises de l'agent.

Ce module peut être réalisé librement sur temps de garde, d'astreinte ou sur temps libre. Il n'ouvre pas droit à indemnisation. En effet, cette préparation à l'utilisation d'un engin pompe est un pré-requis pour celui qui veut pouvoir assumer le rôle de conducteur engin pompe au SDIS 01 et fait appel à l'obligation du sapeur-pompier de connaître l'environnement de son CIS et de ses matériels.

Module « COD 1 » : (24 heures)

Il s'agit ici d'un module de 24 heures en présentiel. Lorsque l'effectif de 3 apprenants rassemblant les pré-requis est atteint, le chef de centre ou le CLFS sollicite la délivrance d'un numéro de stage auprès du chef de bureau formation sport du groupement. Lorsque le CIS ne compte qu'un ou deux apprenants, il peut :

- soit faire appel au réseau des CIS de proximité pour mutualiser la formation ;
- soit faire appel au CBFS du groupement qui servira alors le relais entre les différents CIS de proximité pour rendre le stage viable (ex : le CIS Jassans a deux apprenants prêts à passer le COD 1. Il fait appel à Trévoux afin de compléter l'effectif apprenant)

Ce dispositif s'inscrit dans une logique de bassin opérationnel de formation, les CIS proches pouvant mutualiser les formations car ils partagent des problématiques de secteur semblables.

Une fois le stage créé, le CBFS transmet un dossier de stage au formateur. Le dossier comprend une liste d'émargement apprenant et formateur et un PV venant validé le module COD 1.

L'indemnisation des différents acteurs identifiés (formateurs et apprenants, assistant) est réalisé par le SFS et est conforme au règlement départemental en vigueur.

5- Modalités d'organisation de la formation

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	
PUBLIC VISE	Sapeurs-Pompiers
TYPE DE FORMATION	A la demande, selon besoin des CIS
CONDITIONS D'ACCÈS APPRENANTS	- Apte médicalement à la conduite - Permis C - COD 0 - Protection Incendie
PRÉREQUIS FORMATEURS	ACC PRO et validé formateur COD 1 par la filière conduite
OBJECTIFS	- Utiliser le dispositif d'un engin pompe incendie - Disposer d'une alimentation en eau adaptée - Utiliser les dispositifs spécifiques
RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES	Arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des SPP et SPV
ÉVALUATION	Certificative
ACCÈS EN DISPENSE DE FORMATION	OUI / commission conforme au RNE.
FMPA	OUI (voir guide des FMPA)
PV DE STAGE ET ÉMARGEMENT	OUI
DOCUMENT DÉLIVRÉ SI VALIDATION	Diplôme de conducteur engin pompe (annexe 2)
EMPLOI OPÉRATIONNEL	Conducteur engin pompe
LIEUX	En CIS / bassin de CIS
DURÉE	24 heures
EFFECTIFS FORMATEURS / APPRENANTS	Le ratio pour cette formation est : - 3 apprenants du même CIS ou de CIS différents du même bassin. - 1 formateur COD 1 pour 3 apprenants - 1 assistant (facultatif)

EVALUATION

L'entretien d'acquisition consiste en un échange durant lequel l'apprenant, accompagné par un formateur, détermine s'il a acquis ou non l'ensemble des compétences définies dans le référentiel.

Le formateur consulte le livret de suivi individuel contenant l'ensemble des évaluations et accompagne l'apprenant dans l'analyse de sa progression et dans la décision d'acquisition ou non des compétences.

Le binôme formateur-apprenant renseigne le livret de certification de l'apprenant qui détermine son aptitude finale à exercer la fonction de conducteur engin pompe COD 1.

Les modalités d'évaluation sont conformes aux dispositions communes relatives aux RIOFE. En fin de formation, un procès verbal est renseigné (annexe 1) sur lequel les compétences sont notifiées acquises (A), en cours d'acquisition (ECA) ou non acquises (NA). L'apprenant est ainsi positionné en S1, S2 ou S3.

LOGISTIQUE

ENGIN / RESSOURCES

Engins pompes et ressources du CIS

MSP et APP à proposer

Mise en Situation Professionnelle	Pertinence	Support
Mise en « position d'attente » une pompe incendie	obligatoire	Enasis / espace formateur
Adapter la pression au besoins hydrauliques	obligatoire	Enasis / espace formateur
Alimenter l'engin pompe à +10 mètres	obligatoire	Enasis / espace formateur
Alimenter l'engin pompe à – 10 mètres	obligatoire	Enasis / espace formateur
Utiliser les dispositifs additifs et émulseurs	obligatoire	Enasis / espace formateur
Gestion d'une avarie	obligatoire	Enasis / espace formateur

Atelier pédagogique personnalisé	Pertinence	Support
Mise en aspiration d'une pompe	obligatoire	Enasis / espace formateur
Mise hors gel d'une pompe	obligatoire	Enasis / espace formateur
Manœuvre FDF	conseillé	Enasis / espace formateur
Présentation de la chaîne cinématique du véhicule	conseillé	
Présenter les différents éléments d'un ensemble pompe	obligatoire	
Mise en évidence de la cavitation	conseillé	



SDIS DE L'AIN
Service Formation-Sport

PROCES VERBAL
Commission d'attribution des compétences
suite à la formation
Conducteur engin pompe (COD 1) en date du : -- / -- / ----

Matricule	Nom	Prénom	CIS	Date de naissance	Bloc de compétences(1)			Suite à donner à l'agent (S)	Diplôme à éditer OUI/NON
					1	2	3		

(1) Conformément à la proposition d'aptitude de l'équipe pédagogique ou de la commission de dispense de formation. (A) acquis, (ECA) en cours d'acquisition, (NA) non acquis

(S1) : proposition d'aptitude avec réalisation d'un plan d'action et avec perfectionnement et maintien des acquis pour conserver l'aptitude opérationnelle.

(S2) : proposition de non validation avec plan d'action et nouvelle évaluation du ou des blocs non acquis.

(S3) : proposition de non validation avec nécessité de suivre la formation.

BLOCS DE COMPETENCES:

1: Utiliser le dispositif d'un engin-pompe incendie

2: Disposer d'une alimentation en eau adaptée

3: Utiliser les dispositifs spécifiques

Responsable de l'action Pédagogique	Directeur de l'organisme de formation

Conducteur engin pompe

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Ain,

Vu le procès verbal du jury d'examen en date du déclarant que - CIS - né le, a subi avec succès les épreuves exigées pour l'obtention du **Conducteur engin pompe**,

délivre à le présent diplôme.

Fait à Bourg-en-Bresse, le

SDIS01 – N°

Service Départemental d'incendie et de secours de l'Ain
200 avenue du Capitaine Dhonne – CS 80033 – 01001 Bourg-en-Bresse Cedex
T : 04.37.62.15.00 – E : accueil.em@sdis01.fr

www.sdis01.fr  

**DOCUMENT RÉALISÉ PAR
LE SERVICE FORMATION – SPORT DES SAPEURS-POMPIERS DE L'AIN
LES CONCEPTEURS DE FORMATION
LES MEMBRES DE LA FILIÈRE COD**

**SDIS DE L'AIN
200 avenue du capitaine Dhonne
CS80033
01001 BOURG EN BRESSE CEDEX**

**T: 04.37.62.15.00
www.sdis01.fr**